

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 828)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 58

présenté par

M. Larrivé, M. Bonnot, M. Marsaud, M. Straumann, M. Hetzel, M. Cochet, M. Perrut,
Mme Marianne Dubois, M. Le Fur, M. Le Mèner, M. Salen, M. Foulon, M. Cinieri, M. Sordi,
Mme Duby-Muller, Mme Poletti, Mme Genevard, M. Censi, Mme Louwagie, M. Darmanin,
M. Abad, M. Sermier et M. Siré

ARTICLE 26

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.